



BON VOISINAGE- CONSEILS DE PRÉVENTION ET RESSOURCES DISPONIBLES MRC Pierre-De Saurel

La Sûreté du Québec désire rappeler quelques conseils de prévention aux citoyens afin de maintenir une saine quiétude dans leurs quartiers respectifs.

Il est possible que des habitudes ou des comportements de voisins engendrent certains conflits. Ces derniers peuvent concerner différentes règlementations ou lois. Puisqu'il y a plusieurs possibilités, il n'est pas toujours évident de déterminer qui peut nous aider.

Voici donc quelques recommandations à ce sujet :

- En premier lieu, privilégiez des échanges dans le calme et le respect, afin d'éviter une escalade ;
- Tentez de vous entendre avec votre voisin afin de régler la problématique qui vous oppose ;
- Informez-vous pour mieux connaître les recours appropriés face à votre situation, via le site suivant : Éducaloi, à la section troubles de voisinage : <https://educaloi.qc.ca/capsules/les-troubles-de-voisinage/> ;

Enfin, si vous cherchez un moyen de régler la situation sans aller au tribunal, vous pouvez également faire appel au service de médiation citoyenne qui est actuellement en fonction sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel. Les services gratuits et confidentiels de l'organisme Accès médiation citoyenne Pierre-De Saurel peuvent vous aider à trouver une solution. Vous pouvez les joindre au (450) 846-1525 et aller sur la page facebook : AccesMediationCitoyennePierre-DeSaurel ou consulter le lien suivant pour en connaître davantage sur les services offerts : <https://www.assojaq.org> .

Veillez également prendre note que les policiers de la MRC Pierre-De Saurel demeurent disponibles pour tout questionnement, en lien avec les troubles de voisinage.